

NEWCO SKY

Société par actions simplifiée au capital de 169.287.106 euros
Siège social : 26, rue Pagès – 92150 Suresnes
882 535 826 RCS Nanterre
(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2026

Le 24 juin 2026.
A 14h30,

Les associés de la Société (les « **Associés** ») se sont réunis en assemblée générale ordinaire (l'« **Assemblée** »), dans les locaux de Tikehau Investment au 32, rue de Monceau 75008, Paris et par voie de téléconférence via le fournisseur de services Teams, sur convocation du président de la Société, Madame Sophie ELKRIEF (le « **Président** »), adressée le 15 juin 2026, conformément aux stipulations de l'article 29.3 des statuts de la Société.

Madame Sophie ELKRIEF, en sa qualité de Président de la Société, préside la séance (le « **Président de Séance** ») conformément à l'article 32 des statuts de la Société. Il n'est pas désigné de secrétaire de séance.

(...)

Il a été établi une feuille de présence conformément à l'article 32.1 des statuts de la Société, qui a été émargée de manière électronique, par le biais du service DocuSign, par chaque Associé présent ou représenté.

Le Président de Séance constate que les Associés présents ou représentés détiennent au moins la moitié de la totalité des droits de vote attachés aux actions de la Société, conformément à l'article 28 (b) des statuts de la Société.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Les Associés **déclarent** avoir pris connaissance des documents suivants qui ont été mis à leur disposition préalablement aux présentes décisions :

- la copie du courriel de convocation adressées aux Commissaires aux comptes titulaires ;
- le rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024 ;
- le rapport de gestion du Groupe du Président sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2024 ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024 ;
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 mars 2024 ;
- les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2024 ;
- le projet de procès-verbal,
- un exemplaire des statuts de la Société.

après avoir rappelé que les sociétés PKF ARSILON COMMISSARIAT AUX COMPTES et EXELMANS AUDIT Commissaires aux comptes de la Société, ont été régulièrement informés des présentes,

(...)

Le Président de Séance donne lecture des comptes annuels.

Personne ne demandant plus la parole, le Président de Séance met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE DÉCISION

Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024 et quitus au Président

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024,

approuvent les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par une perte de 77 932 277 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports,

prennent acte, en application des dispositions de l'article 233 quater du Code général des impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du même code.

prennent acte, en application des dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'aucun frais généraux non déductible visés à l'article 39-5 du Code général des impôts, n'a été réintégré dans les comptes de l'exercice,

et donnent, en conséquence, pour l'exercice clos le 31 mars 2024, quitus de sa gestion au Président de la Société au titre de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des Associés, présents ou représentés, possédant au moins la moitié des droits de vote.

DEUXIEME DÉCISION

Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 mars 2024

Les Associés,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024,

approuvent la proposition du Président, après consultation du Conseil de Surveillance et décident d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2024 s'élevant à 77 932 277 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : - 77 932 277 euros

En totalité au compte "*Report à nouveau*" qui s'élève ainsi à - 90 417 070 euros,

prennent acte que compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société demeureront à - 12 862 316 euros,

prennent acte, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des Associés, présents ou représentés, possédant au moins la moitié des droits de vote.

TROISIEME DÉCISION

Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

Les Associés,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024,

approuvent le rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des Associés, présents ou représentés, possédant au moins la moitié des droits de vote.

QUATRIEME DÉCISION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2024

Les Associés,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024,

approuvent les comptes consolidés au 31 mars 2024 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des Associés, présents ou représentés, possédant au moins la moitié des droits de vote.

CINQUIEME DÉCISION

(...)

SIXIEME DÉCISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associés,

connaissance prise des rapports du Président et des Commissaires aux Comptes,

confèrent tous pouvoirs au Président, ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des Associés, présents ou représentés, possédant au moins la moitié des droits de vote.

* *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et par au moins un Associé, conformément à l'article 32 des statuts.

Certifié conforme à l'original

Signé par :



Le Président

Mme Sophie ELKRIEF

NEWCO SKY

Société par Actions Simplifiée
13, rue Viète
75017 PARIS

RCS Paris 882 535 826

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2024

PKF ARSILON Commissariat aux comptes
Siège social : 3 rue d'Héliopolis 75017 Paris
Capital de 7 905 826 euros

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes -Société
de Commissariat aux Comptes membre de la
Compagnie Régionale des Commissaires aux
Comptes de Paris

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
est membre de PKF Global, le réseau des
entités membres de PKF International
Limited, dont chaque membre est une
entité juridique distincte et indépendante
vis-à-vis de laquelle aucune
responsabilité ne saurait être recherchée
pour une quelconque action ou inaction
d'une autre entité membre ou société
correspondante.

Exelmans Audit
Siège social : 56, rue de Monceau 75008 PARIS
Capital de 365 116 € - RCS Paris 410 962 377

NEWCO SKY

Société par Actions Simplifiée
13, rue Viète
75017 PARIS

RCS Paris 882 535 826

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2024

A l'assemblée générale de la société NEWCO SKY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Newco Sky relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la partie « Responsabilité des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2. Note sur la continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes annuels qui décrit les circonstances dans lesquelles les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Titres de participation

Le paragraphe 3.1.2 « Immobilisations financières » de la note 3 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux états financiers expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et l'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le bien-fondé de ces méthodes comptables, apprécié le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations, et avons également vérifié que l'annexe donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 5 mai 2026

Les commissaires aux comptes

Exelmans Audit

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes

Julien KONOPNICKI

Didier ARIAS

NEWCO SKY

Numéro SIRET : 88253582600011

**13, rue Viète
75017 PARIS**

COMPTES ANNUELS

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

BILAN

BILAN ACTIF

	Montant Brut	Amortissements et Provisions	31/03/2024	31/03/2023
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Droits aux baux				
Fonds commercial				
Immobilisations incorporelles en cours				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages				
Autres immobilisations corporelles	634 350	8 971	625 378	
Immobilisations en cours				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres de participations	82 811 520	81 236 578	1 574 943	75 045 519
Créances rattachées à des participations	37 756 930		37 756 930	34 169 969
Autres titres immobilisés				
Prêts et cautionnements	141 960		141 960	
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	121 344 760	81 245 549	40 099 211	109 215 488
STOCKS ET EN-COURS				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	36 245 642		36 245 642	26 564 624
DISPONIBILITES				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	22 833		22 833	1 674 123
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 400		1 400	222 515
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
ACTIF CIRCULANT	36 269 875		36 269 875	28 461 262
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	157 614 635	81 245 549	76 369 086	137 676 751

BILAN PASSIF

	31/03/2024	31/03/2023
Capital social ou individuel (dont versé : 74 777 351)	74 777 351	74 777 351
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 121 468	2 121 468
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Report à nouveau	(12 484 793)	(5 058 967)
Provisions réglementées	655 935	493 395
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(77 932 277)	(7 425 825)
CAPITAUX PROPRES	(12 862 316)	64 907 421
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires (1)	66 000 326	58 728 475
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	22 542 773	12 899 617
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	638 118	129 900
Dettes fiscales et sociales	50 184	22 000
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		989 339
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	89 231 402	72 769 330
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	76 369 086	137 676 751

(1) : « Autres emprunts obligataires » dont court terme 66 000 326 €

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT

	France	Exportation	31/03/2024	31/03/2023
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
CHIFFRE D'AFFAIRES				
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits			7	
PRODUITS D'EXPLOITATION			7	
Achats de marchandises				
Autres achats et charges externes			1 926 602	156 248
Impôts, taxes et versements assimilés			(9 506)	10 000
Salaires et traitements			116 903	
Charges sociales			47 567	
Dotations d'exploitations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			8 971	
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			115 013	50 000
CHARGES D'EXPLOITATION			2 205 551	216 248
RESULTAT D'EXPLOITATION			(2 205 544)	(216 248)
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participation			3 586 962	2 509 464
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			1 868 752	649 074
Reprises sur provisions et transferts de charges			7 766 000	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			13 221 714	3 158 538
Dotations financières aux amortissements et provisions			81 236 578	7 766 000
Intérêts et charges assimilées			7 849 763	4 427 086
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			89 086 341	12 193 086
RESULTAT FINANCIER			(75 864 627)	(9 034 548)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			(78 070 171)	(9 250 795)

COMPTE DE RESULTAT (suite)

	31/03/2024	31/03/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	20	64 800
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	162 540	162 540
CHARGES EXCEPTIONNELLES	162 560	227 340
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(162 560)	(227 340)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(300 454)	(2 052 311)
RESULTAT NET	(77 932 277)	(7 425 825)

ANNEXE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 mars 2024

1. FAITS CARACTERISTIQUES

Nous vous rappelons que la Société a une activité de Holding.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a poursuivi son activité de holding avec notamment la tenue des réunions et prises de décisions par le comité de Surveillance de la Société. Compte tenu de son activité, la Société a réalisé un chiffre d'affaires nul au cours de l'exercice écoulé.

En vue de refinancer l'acquisition par la société HOLDCO SKY (882 545 387 RCS Nanterre) de la société ASSURANCES DE L'ADOUR (804 443 786 RCS Nanterre), la Société a émis un emprunt obligataire d'un montant total en principal de six millions trois cent mille (6.300.000) euros par émission de six-cent-trente (630) obligations (les « **Obligations C** ») d'une valeur nominale de dix mille (10.000) euros chacune. Cet emprunt obligataire a été intégralement souscrits tel que constaté par les décisions du président de la Société en date du 30 juin 2023.

Dans le cadre de cette émission, la Société a consenti en garantie de l'émission des Obligations C en date du 30 juin 2023 un nantissement de compte titres financiers de second rang portant sur l'intégralité des actions détenues ou qui viendraient à être détenues par la Société dans les livres de ASSURANCES DE L'ADOUR, nantissement autorisé par l'associé unique de la Société par décision en date du 30 juin 2023.

Par ailleurs, les associés, JCS (524 848 587 RCS Nanterre) et CAJAL (525 173 175 RCS Nanterre), ont consenti à la Société en date du 08 décembre 2023 des avances en comptes courant destinée au financement des besoins de la trésorerie de la Société pour un montant respectif de seize millions huit cent mille (16. 800.000) euros et un million huit cent mille (1.800.000) euros.

Au cours de l'exercice clos, la Société a constitué les sociétés HOAA (948 206 800 RCS Dunkerque) et EDIIFICE (953 289 857 RCS Nanterre) puis a cédé l'intégralité des actions de ces sociétés à la société HOLDCO SKY (882 545 387 RCS Nanterre) en date du 20 juin 2023 afin de se conformer à ses obligations au titre des contrats de souscriptions des Obligations A, Obligations B et Obligations C émises par la Société.

Enfin, en lien avec les événements décrits dans la note sur la continuité d'exploitation qui suit, les titres de SPVIE ont été dépréciés pour un montant de quatre-vingt-un millions deux cent trente-six mille cinq cent soixante-dix-sept euros et cinquante-deux centimes (81 236 577,52) euros.

Nous vous rappelons que la Société a pris à bail à effet du 1^{er} mars 2023 des locaux de bureaux dépendant de l'immeuble situé 13 rue Viète – 75017 Paris d'une surface de 334,59 m² et par

avenant en date du 02 janvier 2024, les parties ont convenu de modifier la date de prise d'effet du bail au 1^{er} janvier 2024.

La Société a procédé en date du 04 mars 2024 au transfert du siège social du 26 rue Pagès - 92150 Suresnes au 13 rue Viète – 75017 Paris et a recruté un Directeur Général Délégué.

2. NOTE SUR LA CONTINUITE D'EXPLOITATION

En sa qualité de société mère du Groupe SPVIE, la continuité de l'exploitation de Newco Sky dépend de celle du Groupe.

La présente note a pour objet de présenter les éléments permettant d'apprécier la continuité d'exploitation du Groupe SPVIE dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024.

La direction, en application des règles et principes comptables français, prend en compte l'ensemble des informations disponibles sur l'avenir du Groupe pour une période de douze mois à compter de la date de clôture, afin d'évaluer la pertinence de l'hypothèse de continuité d'exploitation.

I. Origine et nature des difficultés rencontrées

Au cours des derniers exercices, le Groupe a été confronté à plusieurs difficultés ayant affecté sa situation financière et sa trésorerie.

Ces difficultés sont principalement liées à l'arrêt de la production des contrats de prévoyance précomptés et au passage à un modèle linéaire de commissionnement de la part des assureurs, qui modifient le profil de trésorerie, et entraînent une baisse temporaire du chiffre d'affaires.

Parallèlement, entre 2021 et 2024, le Groupe a investi près de vingt millions d'euros dans ses systèmes informatiques. Ces investissements, nécessaires pour répondre aux exigences réglementaires et moderniser les outils, ont pesé sur l'équilibre financier.

Enfin, le niveau du fonds de roulement sinistres alloué par les assureurs se révèle insuffisant au regard du volume de contrats gérés. Cette insuffisance contribue à des tensions de liquidité et à des retards dans le reversement des cotisations d'assurance et des prestations aux assureurs partenaires.

Ces différents éléments mettent en évidence la nécessité d'un rétablissement durable des équilibres financiers, d'une clarification des flux internes et d'un pilotage renforcé de la trésorerie.

II. Mesures envisagées et accords de restructuration

Face à cette situation, la direction du Groupe, en concertation avec les partenaires financiers et institutionnels, a défini un plan global destiné à restaurer la stabilité financière et à sécuriser la continuité d'exploitation.

Postérieurement à la clôture de l'exercice, un apport en compte courant d'un montant de 31,5 millions d'euros a été réalisé par l'investisseur financier Tikehau afin de renforcer la trésorerie du Groupe.

En outre, la société mère Newco Sky procèdera à une augmentation de capital par compensation de la dette unitranche et des comptes courants des associés fondateurs, ce qui permettra de consolider les fonds propres et d'améliorer la structure du bilan.

Ces opérations, associées aux autres mesures de redressement engagées, entraîneront pour le Groupe une réorganisation de son capital, destinée à rétablir durablement ses équilibres financiers et à renforcer sa structure actionnariale.

Pour régulariser la situation avec les assureurs, vingt millions d'euros ont été restitués, tandis qu'un moratoire est mis en place sur le solde restant, d'un montant équivalent, selon un calendrier de remboursement convenu avec les partenaires concernés. Les assureurs reprennent dans le même temps le remboursement des prestations dans des conditions normales, permettant un retour progressif à une activité de gestion fluide.

En parallèle, une réduction du crédit revolving (RCF) est engagée, assortie du paiement d'une quote-part de 1,5 million d'euros, contribuant à l'assainissement du passif financier.

Le Groupe engage également une réorganisation de sa gouvernance et renforce ses dispositifs de contrôle interne. De nouvelles procédures sont mises en place afin d'assurer la séparation effective des périmètres des différentes entités du groupe, la traçabilité complète des flux inter sociétés et un suivi quotidien de la trésorerie.

Ces actions visent à garantir une gestion rigoureuse et transparente des équilibres financiers.

III. Perspectives et continuité d'exploitation

Les mesures adoptées, élaborées conjointement par la direction et les partenaires financiers, permettent de stabiliser la situation du Groupe et de restaurer la confiance de ses principaux partenaires financiers et assureurs.

Les apports de fonds nouveaux, combinés à la restructuration du capital et à la réduction de l'endettement, assurent la couverture des besoins de financement pour les douze prochains mois.

Les flux financiers sont désormais encadrés par des procédures renforcées, et la direction dispose d'outils de pilotage permettant d'anticiper et de prévenir tout risque de tension significative sur la trésorerie. Le plan mis en œuvre offre ainsi au Groupe une visibilité suffisante sur sa capacité à poursuivre ses activités dans des conditions normales d'exploitation.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la direction estime que les conditions nécessaires à la poursuite de l'exploitation sont pleinement réunies à la date d'arrêté des comptes annuels de Newco Sky ainsi les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

La direction demeure pleinement mobilisée pour assurer la mise en œuvre effective de ces engagements et garantir la pérennité des activités de Newco Sky et de celle du Groupe.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les annexes des comptes au 31 mars 2024 sont établies en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général (PCG), mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de NEWCO SKY pour l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation compte tenu notamment :

- des prévisions de trésorerie de la société et du groupe pour les douze mois suivant l'arrêté des comptes annuels et consolidés 2024 par le président faisant apparaître une situation de trésorerie compatible avec les besoins de liquidité sur cette période ;
- de la mise en œuvre de mesures financières et additionnelles de nature à satisfaire aux besoins de liquidité de la période ci-avant et de la confirmation du bon suivi de ces mesures par les associés de la société NEWCO SKY ;
- de la confirmation, postérieurement à la clôture de l'exercice, de la part des créanciers obligataires du Groupe auquel appartient NEWCO SKY, de renoncer à se prévaloir de tout cas d'exigibilité anticipée qui pourrait survenir de la dette obligataire du groupe.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les notes ci-dessous représentent l'annexe aux comptes sociaux au 31 mars 2024 qui présentent un total de bilan de 76 369 086,31 € et une perte nette de -77 932 277,02 €.

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euro.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.1.1. Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments incorporels et corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée ou de production des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les actifs non amortissables de l'actif immobilisé sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissements les plus généralement retenues sont les suivantes

Immobilisations	Mode	Durée
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	6 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Mobilier et matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

3.1.2. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, incluant les frais accessoires. L'amortissement dérogatoire relatif à ces frais sont amortis sur 5 ans à compter du 19 mars 2020.

Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat augmenté des coûts directement attribuables. Les actifs acquis par voie d'apport sont comptabilisés à la valeur figurant dans le traité d'apport. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable. L'écart constaté fait l'objet d'une dotation aux dépréciations des titres puis, si nécessaire, des créances détenues sur la filiale. Elle peut éventuellement être complétée d'une provision (pour risques et charges). La valeur actuelle des titres s'apprécie par rapport à la quote-part de la situation nette détenue ou par la méthode des flux de trésorerie actualisés de la filiale. La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

3.2. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût historique.

3.3. Endettements financiers et covenant

En date du 19 mars 2020, notre société a émis deux séries d'obligations. La première pour l'acquisition du Groupe SPVIE Assurances et des ASSURANCES DE L'ADOUR, la deuxième pour l'acquisition de CGRM. Les caractéristiques de ces dettes sont les suivantes :

TRANCHE A		DETTE FINANCIERE CREDIT SENIOR : 37 500 000 €							
Nominal		1 270 000	2 250 000	2 740 000	4 120 000	4 880 000	1 430 000	14 450 000	2 190 000
Nombre d'obligation		1 270 000	2 250 000	2 740 000	4 120 000	4 880 000	1 430 000	14 450 000	2 190 000
Valeur unitaire		1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Durée		7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Souscripteur		GROUPAMA TIKEHAU	MTDL	PRIMA EU CREDIT FUND	SWISS CAPITAL EUROPEAN	TDL 4L FINANCE	TIKEHAU CARDIF LOAN EUROPE	TIKEHAU DIRECT LENDING	TIKEHAU MERCATI PRIVATI
Date d'émission		19/03/2020	19/03/2020	19/03/2020	19/03/2020	19/03/2020	19/03/2020	19/03/2020	19/03/2020
Emetteur		NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY
Taux intérêt		Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %

TRANCHE B		DETTE FINANCIERE CREDIT SENIOR : 20 000 000 €							
Nominal		680 000	1 200 000	1 460 000	2 190 000	2 600 000	770 000	7 710 000	2 220 000
Nombre d'obligation		680 000	1 200 000	1 460 000	2 190 000	2 600 000	770 000	7 710 000	2 220 000
Valeur unitaire		1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Durée		7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Souscripteur		GROUPAMA TIKEHAU	MTDL	PRIMA EU CREDIT FUND	SWISS CAPITAL EUROPEAN	TDL 4L FINANCE	TIKEHAU CARDIF LOAN EUROPE	TIKEHAU DIRECT LENDING	TIKEHAU MERCATI PRIVATI
Date d'émission		30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020
Emetteur		NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY
Taux intérêt		Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %

En date du 30 juin 2023 une nouvelle tranche d'obligation a été souscrite :

TRANCHE C		DETTE FINANCIERE CREDIT SENIOR : 6 300 000 €	
Nominal		4 300 000	2 000 000
Nombre d'obligation		430	200
Valeur unitaire		10 000,00 €	10 000,00 €
Durée		7 ans	7 ans
Souscripteur		MASCF Invest	Prima EU Credit Fund
Date d'émission		30/06/2023	30/06/2023
Emetteur		NEWCO SKY	NEWCO SKY
Taux intérêt		Euribor floore à 0% +7,50 %	Euribor floore à 0% +7,50 %

Date de Test	Ratio de Levier Financier inférieur ou égal à
30/09/2020	6.5x
31/03/2021	6.25x
30/09/2021	4.75x
31/03/2022	4.5x
30/09/2022	4.25x
A partir du 31/03/2023 et pour toute Date de Test ultérieure	3,75x

A la clôture du 31/03/2024, ce ratio n'est pas respecté. Le non-respect du ratio conduit à considérer l'obligataire comme exigible.

3.4. Changements de méthode et changements de présentation

La société n'a procédé à aucun changement de méthode ni de changement de présentation au cours de l'exercice.

4. NOTES SUR LE BILAN

Les commentaires indiqués ci-dessous sont fondés sur le bilan figurant aux pages 3 et 4.

4.1. Actif immobilisé

4.1.1. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	31/03/2023	Apports Fusions	Acquisitions	Cessions Transferts	31/03/2024
Installation et agencements divers			457 245		457 245
Matériel de transport			89 000		89 000
Matériel & mobilier de bureau			88 105		88 105
Total			634 350		634 350

4.1.2. Immobilisations financières

Titres de participations

Valeurs brutes	31/03/2023	Apports Fusions	Acquisitions	Cessions Transferts	31/03/2024
TITRES SPVIE ASSURANCES	81 998 816				81 998 816
FRAIS D'ACQUISITION TITRES SPVIE	812 702				812 702
TITRES HOLDCO SKY	2				2
TITRES HOAA			5 000	5 000	
TITRES EDIIFICE			1 000	1 000	
Total	82 811 520		6 000	6 000	82 811 520

Créances rattachées à des participations

Sous cette rubrique figurent des prêts consentis aux filiales et participations, les intérêts sont inclus dans le solde.

Valeurs brutes	31/03/2023	Apports Fusions	Nouveaux prêts	Intérêts capitalisés	31/03/2024
PRÊT IG - HOLDCO	27 920 000			6 233 301	34 153 301
INT. COURUS IG - HOLDCO	6 249 968		3 586 962	(6 233 301)	3 603 629
Total	34 169 968	0	3 586 962	0	37 756 930

Autres immobilisations financières

Valeurs brutes	31/03/2023	Apports Fusions	Augmentations	Diminutions Transferts	31/03/2024
Dépôts & cautionnements			141 960		141 960
Total			141 960		141 960

4.1.3. Amortissements et dépréciations des immobilisations

Les mouvements des amortissements et dépréciations des immobilisations se présentent comme suit :

Valeurs	31/03/2023	Apports Fusions	Dotations	Reprises	31/03/2024
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			8 971		8 971
Immobilisations financières	7 766 000		81 236 578	(7 766 000)	81 236 578
Amortissements et dépréciations	7 766 000		81 245 549	(7 766 000)	81 245 549

La dotation de 81 236 577,52 € correspond à la dépréciation des titres de SPVIE.

4.1.4. Actif immobilisé net

Valeurs nettes	31/03/2023	Apports Fusions	Augmentations nettes	Diminutions nettes	31/03/2024
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			625 378		625 378
Immobilisations financières	109 215 488		11 494 922	(81 236 578)	39 473 833
Actif immobilisé net	109 215 488		12 120 300	(81 236 578)	40 099 211

4.2. Créances et dettes

Les créances se décomposent comme suit :

Valeurs nettes	31/03/2023	31/03/2024	à moins d'1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	34 169 969	37 756 930		37 756 930	
Créances sociales et fiscales	36 222	2 891 198	2 891 198		
Groupe et associés	26 489 402	33 350 799	33 350 799		
Débiteurs divers	39 000	3 645	3 645		
Charges constatées d'avance	222 515	1 400	1 400		
Total Créances nettes	60 957 109	74 003 972	36 247 042	37 756 930	

Les dettes se décomposent comme suit :

Valeurs nettes	31/03/2023	31/03/2024	à moins d'1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Autres emprunts obligataire	58 728 475	66 000 326	66 000 326		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	129 900	638 118	638 118		
Dettes sociales et fiscales	22 000	50 184	50 184		
Groupe	12 899 617	22 542 773	22 542 773		
Autres dettes	989 339				
Total Dettes nettes	72 769 331	89 231 402	89 231 402		

4.3. Charges à payer et produits à recevoir

4.3.1. Charges à payer

	31/03/2023	31/03/2024
Fournisseurs factures non parvenues	129 900	484 269
Personnel		
Organismes sociaux	22 000	34 405
Etat		15 756
Total	151 900	534 430

4.3.2. Produits à recevoir

	31/03/2023	31/03/2024
Intérêts courus à recevoir	6 249 968	3 603 629
Total	6 249 968	3 603 629

4.4. Charges et produits constatés d'avance

4.4.1. Charges constatées d'avance

	31/03/2023	31/03/2024
Honoraires	222 515	1 400
Total	222 515	1 400

4.4.2. Produits constatés d'avance

La société n'a pas reconnu de produits constatés d'avance à la clôture de l'exercice.

4.5. Capitaux propres

Le capital est constitué de 74 777 351 actions de 1 €.

	31/03/2023	Augmentations	Diminutions	31/03/2024
Capital social	74 777 351			74 777 351
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 121 468			2 121 468
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Report à nouveau	(5 058 967)	(7 425 825)		(12 484 793)
Résultat de l'exercice	(7 425 825)	(77 932 277)	(7 425 825)	(77 932 277)
Provisions réglementées	493 395	162 540		655 935
Total Capitaux Propres	64 907 421	(85 195 562)	(7 425 825)	(12 862 316)

Il est à noter qu'aucun dividende n'a été versé en 2024 au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023.

4.6. Emprunts et dettes financières

Le solde des dettes obligataires à la clôture de l'exercice sont les suivants :

Désignation	31/03/2023	31/03/2024	à moins d'1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunt Obligataire - Tranche A	37 500 000	37 500 000	37 500 000		
Emprunt Obligataire - Tranche B	20 000 000	20 000 000	20 000 000		
Emprunt Obligataire - Tranche C		6 300 000	6 300 000		
Intérêts courus - Tranche A	801 179	1 214 063	1 214 063		
Intérêts courus - Tranche B	427 296	647 500	647 500		
Intérêts courus - Tranche C		338 764	338 764		
Total	58 728 475	66 000 326	66 000 326		

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Les commentaires indiqués ci-dessous sont fondés sur le compte de résultat figurant aux pages 6 et 7.

5.1.1. Autres produits d'exploitation

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 7 €.

5.2. Charges d'exploitation

5.2.1. Autres achats & charges externes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, au titre des travaux de certification des comptes clos au 31 mars 2024, s'élève à 93 000 €.

5.2.2. Frais de personnel

Au cours de l'exercice 3 salariés ont été recruté sur la société.

5.2.3. Autres charges d'exploitation

	31/03/2023	31/03/2024
Autres charges d'exploitation	50 000	115 013
Total	50 000	115 013

5.3. Résultat financier

5.3.1. Charges financières

	31/03/2023	31/03/2024
Intérêts emprunt obligataires	4 137 117	7 224 692
Intérêts sur trésorerie Groupe	289 969	625 071
Dotations pour dépréciations des immobilisations financières	7 766 000	
Total	12 193 086	7 849 763

5.3.2. Produits financiers

	31/03/2023	31/03/2024
Intérêts sur prêts Groupe	2 509 464	3 586 962
Intérêts sur trésorerie Groupe	648 471	1 863 651
Autres intérêts reçus	603	5 101
Reprises de dépréciations des immobilisations financières		7 766 000
Total	3 158 538	13 221 714

5.4. Résultat exceptionnel

	31/03/2023	31/03/2024
Amendes et pénalités		20
Amortissement dérogatoire	162 540	162 540
Charges sur exercices antérieurs	64 800	
Total	227 340	162 560

5.5. Impôt sur les bénéfices et intégration fiscale

La société NEWCO SKY est tête de groupe de l'intégration fiscale depuis le 01 avril 2021. Le groupe d'intégration fiscale est également constitué des sociétés SPVIE, CGRM, ASSURANCE DE L'ADOUR, SPVIE WEALTH MANAGEMENT, NETWORK ASSURANCES, SPVIE TECHNOLOGY et HOLDCO SKY.

Les filiales du périmètre d'intégration fiscale contribuent à la charge d'impôt du groupe d'intégration à hauteur du montant d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration. L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôts résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par la tête de groupe.

NEWCO SKY détermine le résultat d'ensemble du Groupe dans le respect des prescriptions légales et réglementaires en la matière, et, notamment celles prévues aux articles 223 B et 223 C du CGI.

L'impôt sur les bénéfices est nul car le résultat fiscal de la société est déficitaire.

6. AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES

6.1. Engagements financiers

6.1.1. Principaux engagements donnés

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Autres engagements donnés :	
Nantissement des titres Assurances de l'Adour	21 880 000
Nantissement des titres HOLDCO SKY	2
Nantissement des titres SPVIE ASSURANCES	81 998 816
	103 878 818

6.1.2. Engagements reçus

La société n'a reçu aucun engagement financier.

6.1.3. Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Les engagements retraites au 31 mars 2024 sont de 2 529,52 € charges sociales et fiscales incluses.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur actuarielle des IFC sont les suivantes :

- Probabilité de mortalité : table de mortalité INSEE 2018
- Age de départ à la retraite : à l'âge du taux plein sécurité sociale,
- Turn-over (taux de rotation du personnel) : tables par catégories cadre/non cadre et par région Paris/Province, sur base des démissions constatées sur les trois exercices précédents,
- Coefficient de revalorisation des salaires à long terme de 1 %,
- Taux d'actualisation de 3,40 %, déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie (Obligations corporate AA)
- Méthode actuarielle : méthode des unités de crédit projetées avec prorata de services.

6.2. Liste des filiales et participations

	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Quote- part du capital détenu (%)	Capital	Primes, réserves et RAN	Résultat du dernier exercice	CA brut du dernier exercice	Dividendes reçus	Prêts et avances consentis
Filiales & Participations									
SPVIE ASSURANCES	82 811 518	1 574 941	100%	48 868	(8 416 002)	(18 413 843)	42 113 347		1 500 000
HOLDCO SKY	2	2	100%	2	(7 108 071)	(5 273 042)			

6.3. Effectifs moyens

	31/03/2023	31/03/2024
Cadres		1
Employés		2
Total		3

6.4. Contrôles fiscaux et sociaux

Aucune vérification n'est en cours actuellement.

6.5. Rémunérations des dirigeants

	31/03/2023	31/03/2024
Organes de d'administration	Néant	Néant
Organes de direction	Néant	Néant
Organes de surveillance	50 000	105 000
Total	50 000	105 000

6.6. Consolidation

La société NEWCO SKY (N° SIREN : 882 535 826), sis au 13 rue Viète à Paris, est la tête de la consolidation légale du groupe SPVIE ASSURANCE.

6.7. Transaction avec les parties liées

Il n'existe pas de transaction en cours à la date d'arrêté des comptes ou ayant eu des effets sur l'exercice conclue entre la société et des parties liées qui présenterait une importance significative et qui n'aurait pas été conclue à des conditions normales de marché.

6.8. Evènements post-clôture

Depuis le début de l'exercice en cours, la Société a poursuivi son activité de holding.

La société a notamment procédé à la révocation de l'ensemble des censeurs du Comité de Surveillance au cours du mois de mars 2025.

Par ailleurs, pour faire face aux difficultés financières du Groupe, la Société et ses Filiales en concertation avec les partenaires financiers et institutionnels, a défini un plan global destiné à restaurer la stabilité financière du Groupe.

Les principales modalités retenues sont les suivantes :

- Un apport en compte courant d'un montant de 31,5 M€ réalisé par l'actionnaire TIKEHAU au profit de NEWCO SKY, SPVIE et CGRM, cet apport étant assorti d'un privilège de new money en date du 24 juillet 2025 ;
- La mise en place d'une fiducie-gestion par CGRM et SPVIE au bénéfice des Assureurs portant sur le produit des créances des cotisations d'assurance à percevoir par CGRM et SPVIE au nom et pour le compte des Assureurs (ainsi que le cas échéant tout reversement par CGRM ou SPVIE de cotisations encaissées sur leurs comptes bancaires dans le patrimoine fiduciaire, sans préjudice de leurs engagements ci-dessous) et le reversement de ces cotisations, le cas échéant, aux Assureurs par le fiduciaire en date du 05 septembre 2025.

Il est également important de mentionner que dans ce cadre, HOLDCO SKY, SPVIE et CGRM ont souscrit des sûretés au bénéfice des Assureurs et du Fiduciaire notamment (i) un nantissement de premier rang par HOLDCO SKY portant sur l'intégralité des titres de la société CGRM qu'elle détient (ii) un nantissement portant sur les comptes bancaires dont CGRM et SPVIE recevant des cotisations de la part d'assurés au nom et pour le compte des Assureurs ;

- La restitution immédiate aux Assureurs d'une somme de 20 M€ accompagnée de la mise en place d'un moratoire sur le solde et l'octroi de sûretés au bénéfice des Assureurs en garantie du paiement dudit moratoire ;
- Une réduction du crédit revolving (RCF) est engagée, assortie du paiement d'une quote-part de 1,5 million d'euros, contribuant à l'assainissement du passif financier ;

La Société a procédé à des opérations sur le capital et la gouvernance en date du 17 décembre 2025 se traduisant par :

- La souscription d'augmentation du capital social suivant :
 - (i) d'un montant nominal total de 75 148 613 par l'émission de 75 148 613 ADP 1 d'une valeur nominale de 1€ chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription des Associés, à libérer par compensation avec des créances certaines, liquide et exigibles détenues sur la Société ; et

- (ii) d'un montant nominal de 19.361.142 par l'émission de 19.361.142 ADP 2 nouvelles d'une valeur nominale de 1 € chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription des Associés, à libérer par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la Société.
- la création des catégories d'actions de préférence suivantes donnant droit à des droits financiers particuliers décrites dans les statuts de la Société :
 - (i) les actions de préférence de catégorie 1 (les « ADP 1 ») ;
 - (ii) les actions de préférence de catégorie 2 (les « ADP 2 ») ;
 - (iii) les actions de préférence de catégorie 3 (les « ADP 3 ») ;
 - (iv) les actions de préférence de catégorie 4 (les « ADP 4 ») ;
- la modification corrélative des statuts de la Société ;
- la nomination des membres du Comité de Surveillance de la Société et la nomination de TOPCO SKY en qualité de censeur au sein dudit comité ;

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance de la Société en date du 05 janvier 2026 à procéder aux nominations suivantes :

- la nomination de Mme Sophie ELKRIEF en qualité de Président ;
- la nomination de JCS en qualité de Directeur Général et de CAJAL en qualité de Directeur Général Délégué

Concernant l'activité des filiales de la Société, depuis la clôture de l'exercice, il y a lieu de noter les évènements suivants :

- La dissolution sans liquidation entraînant la transmission universelle du patrimoine de SPVIE RESTAURATION (853 641 223 RCS Nanterre) au profit de SPVIE à compter du 18 avril 2024 et la radiation de SPVIE RESTAURATION du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 07 juin 2024 ;
- Dans le cadre de la constitution de la société 2FBS (930 235 346 RCS Nanterre) en date du 17 juin 2024 ayant pour objet de développer les activités de courtage et de conseil auprès d'entreprises, en s'appuyant sur l'expertise des associés sur les produits d'assurance collective, HOLDCO SKY a souscrit à hauteur de 40 % du capital ;
- La dissolution sans liquidation entraînant la transmission universelle du patrimoine de HOAA au profit de HOLDCO SKY en date du 08 juillet 2024 et la radiation de HOAA du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 05 septembre 2024 ;

- La dissolution anticipée de RCT ASSURANCES (921 478 301 RCS Toulon) par décision des associés en date du 18 juillet 2024 et la radiation du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 15 novembre 2024 ;
- L'immatriculation de la société BIG BROKER en date du 01 août 2024 au greffe du Tribunal de commerce de Paris par la société HOLDCO SKY et la radiation du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 27 novembre 2025 à la suite de la transmission universelle de patrimoine au profit de HOLDCO SKY ;
- La dissolution sans liquidation entraînant la transmission universelle du patrimoine de NETWORK ASSURANCES (839 657 079 RCS Nanterre) au profit de SPVIE à compter du 26 février 2025 et la radiation de NETWORK ASSURANCES du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 25 avril 2025 ;
- La fusion transfrontalière entre ASSURANCES DE L'ADOUR (la « Société Absorbante ») et la filiale 2A IBERIA ATENCION SALUD S.L.U. (B66429564 R.C Barcelone) (la « Société Absorbée »), consistant en une fusion simplifiée par absorption transfrontalière, entraînant la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée à compter de la date d'effet juridique de la Fusion avec un effet rétroactif sur le plan comptable et fiscal au 1^{er} avril 2025. Le projet commun de Fusion a été conclu le 29 septembre 2025 et approuvé par décision de l'associé unique de chaque société participant à l'opération de fusion le 28 novembre 2025 ;
- la souscription d'un contrat de crédit renouvelable de type RCF entre SPVIE et COURTAGE D'ASSURANCES GESTION RISQUE MALADIE (332 713 361 RCS Dunkerque) en qualité d'Emprunteur d'un montant maximal global initial de vingt millions (20 000 000) euros auprès d'un pool bancaire composé de CAISSE D'EPARGNE ILE DE France, BNP PARIBAS, ARKEA BANQUES ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS en qualité de Prêteur Initiaux ;
- la réalisation d'une opération de refinancement des investissements informatiques pour l'exercice 2023-2024 par la conclusion d'un contrat de crédit-bail auprès de BNP PARIBAS par BIG BROKER TECHNOLOGY d'un montant de six millions deux cent soixante-huit mille deux cent deux euros et cinquante centimes hors taxe (6.268.202,50 €).

NEWCO SKY

Numéro SIRET : 88253582600011

**13, rue Viète
75017 PARIS**

COMPTES ANNUELS

Du 01/04/2023 au 31/03/2024

Certifié conforme par le représentant légal

Signé par :

Sophie ELKRIEF

AF56662B5C7645F...



BILAN



BILAN ACTIF

	Montant Brut	Amortissements et Provisions	31/03/2024	31/03/2023
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Droits aux baux				
Fonds commercial				
Immobilisations incorporelles en cours				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages				
Autres immobilisations corporelles	634 350	8 971	625 378	
Immobilisations en cours				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres de participations	82 811 520	81 236 578	1 574 943	75 045 519
Créances rattachées à des participations	37 756 930		37 756 930	34 169 969
Autres titres immobilisés				
Prêts et cautionnements	141 960		141 960	
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	121 344 760	81 245 549	40 099 211	109 215 488
STOCKS ET EN-COURS				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	36 245 642		36 245 642	26 564 624
DISPONIBILITES				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	22 833		22 833	1 674 123
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 400		1 400	222 515
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
ACTIF CIRCULANT	36 269 875		36 269 875	28 461 262
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	157 614 635	81 245 549	76 369 086	137 676 751



BILAN PASSIF

	31/03/2024	31/03/2023
Capital social ou individuel (dont versé : 74 777 351)	74 777 351	74 777 351
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 121 468	2 121 468
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Report à nouveau	(12 484 793)	(5 058 967)
Provisions réglementées	655 935	493 395
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(77 932 277)	(7 425 825)
CAPITAUX PROPRES	(12 862 316)	64 907 421
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires (1)	66 000 326	58 728 475
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	22 542 773	12 899 617
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	638 118	129 900
Dettes fiscales et sociales	50 184	22 000
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		989 339
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	89 231 402	72 769 330
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	76 369 086	137 676 751

(1) : « Autres emprunts obligataires » dont court terme 66 000 326 €



COMPTE DE RESULTAT



COMPTE DE RESULTAT

	France	Exportation	31/03/2024	31/03/2023
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
CHIFFRE D'AFFAIRES				
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits			7	
PRODUITS D'EXPLOITATION			7	
Achats de marchandises				
Autres achats et charges externes			1 926 602	156 248
Impôts, taxes et versements assimilés			(9 506)	10 000
Salaires et traitements			116 903	
Charges sociales			47 567	
Dotations d'exploitations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			8 971	
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			115 013	50 000
CHARGES D'EXPLOITATION			2 205 551	216 248
RESULTAT D'EXPLOITATION			(2 205 544)	(216 248)
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participation			3 586 962	2 509 464
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			1 868 752	649 074
Reprises sur provisions et transferts de charges			7 766 000	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			13 221 714	3 158 538
Dotations financières aux amortissements et provisions			81 236 578	7 766 000
Intérêts et charges assimilées			7 849 763	4 427 086
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			89 086 341	12 193 086
RESULTAT FINANCIER			(75 864 627)	(9 034 548)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			(78 070 171)	(9 250 795)

COMPTE DE RESULTAT (suite)

	31/03/2024	31/03/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	20	64 800
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	162 540	162 540
CHARGES EXCEPTIONNELLES	162 560	227 340
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(162 560)	(227 340)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(300 454)	(2 052 311)
RESULTAT NET	(77 932 277)	(7 425 825)



ANNEXE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 mars 2024

1. FAITS CARACTERISTIQUES

Nous vous rappelons que la Société a une activité de Holding.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a poursuivi son activité de holding avec notamment la tenue des réunions et prises de décisions par le comité de Surveillance de la Société. Compte tenu de son activité, la Société a réalisé un chiffre d'affaires nul au cours de l'exercice écoulé.

En vue de refinancer l'acquisition par la société HOLDCO SKY (882 545 387 RCS Nanterre) de la société ASSURANCES DE L'ADOUR (804 443 786 RCS Nanterre), la Société a émis un emprunt obligataire d'un montant total en principal de six millions trois cent mille (6.300.000) euros par émission de six-cent-trente (630) obligations (les « **Obligations C** ») d'une valeur nominale de dix mille (10.000) euros chacune. Cet emprunt obligataire a été intégralement souscrits tel que constaté par les décisions du président de la Société en date du 30 juin 2023.

Dans le cadre de cette émission, la Société a consenti en garantie de l'émission des Obligations C en date du 30 juin 2023 un nantissement de compte titres financiers de second rang portant sur l'intégralité des actions détenues ou qui viendraient à être détenues par la Société dans les livres de ASSURANCES DE L'ADOUR, nantissement autorisé par l'associé unique de la Société par décision en date du 30 juin 2023.

Par ailleurs, les associés, JCS (524 848 587 RCS Nanterre) et CAJAL (525 173 175 RCS Nanterre), ont consenti à la Société en date du 08 décembre 2023 des avances en comptes courant destinée au financement des besoins de la trésorerie de la Société pour un montant respectif de seize millions huit cent mille (16. 800.000) euros et un million huit cent mille (1.800.000) euros.

Au cours de l'exercice clos, la Société a constitué les sociétés HOAA (948 206 800 RCS Dunkerque) et EDIIFICE (953 289 857 RCS Nanterre) puis a cédé l'intégralité des actions de ces sociétés à la société HOLDCO SKY (882 545 387 RCS Nanterre) en date du 20 juin 2023 afin de se conformer à ses obligations au titre des contrats de souscriptions des Obligations A, Obligations B et Obligations C émises par la Société.

Enfin, en lien avec les événements décrits dans la note sur la continuité d'exploitation qui suit, les titres de SPVIE ont été dépréciés pour un montant de quatre-vingt-un millions deux cent trente-six mille cinq cent soixante-dix-sept euros et cinquante-deux centimes (81 236 577,52) euros.

Nous vous rappelons que la Société a pris à bail à effet du 1^{er} mars 2023 des locaux de bureaux dépendant de l'immeuble situé 13 rue Viète – 75017 Paris d'une surface de 334,59 m² et par

avenant en date du 02 janvier 2024, les parties ont convenu de modifier la date de prise d'effet du bail au 1^{er} janvier 2024.

La Société a procédé en date du 04 mars 2024 au transfert du siège social du 26 rue Pagès - 92150 Suresnes au 13 rue Viète – 75017 Paris et a recruté un Directeur Général Délégué.

2. NOTE SUR LA CONTINUITE D'EXPLOITATION

En sa qualité de société mère du Groupe SPVIE, la continuité de l'exploitation de Newco Sky dépend de celle du Groupe.

La présente note a pour objet de présenter les éléments permettant d'apprécier la continuité d'exploitation du Groupe SPVIE dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024.

La direction, en application des règles et principes comptables français, prend en compte l'ensemble des informations disponibles sur l'avenir du Groupe pour une période de douze mois à compter de la date de clôture, afin d'évaluer la pertinence de l'hypothèse de continuité d'exploitation.

I. Origine et nature des difficultés rencontrées

Au cours des derniers exercices, le Groupe a été confronté à plusieurs difficultés ayant affecté sa situation financière et sa trésorerie.

Ces difficultés sont principalement liées à l'arrêt de la production des contrats de prévoyance précomptés et au passage à un modèle linéaire de commissionnement de la part des assureurs, qui modifient le profil de trésorerie, et entraînent une baisse temporaire du chiffre d'affaires.

Parallèlement, entre 2021 et 2024, le Groupe a investi près de vingt millions d'euros dans ses systèmes informatiques. Ces investissements, nécessaires pour répondre aux exigences réglementaires et moderniser les outils, ont pesé sur l'équilibre financier.

Enfin, le niveau du fonds de roulement sinistres alloué par les assureurs se révèle insuffisant au regard du volume de contrats gérés. Cette insuffisance contribue à des tensions de liquidité et à des retards dans le reversement des cotisations d'assurance et des prestations aux assureurs partenaires.

Ces différents éléments mettent en évidence la nécessité d'un rétablissement durable des équilibres financiers, d'une clarification des flux internes et d'un pilotage renforcé de la trésorerie.

II. Mesures envisagées et accords de restructuration

Face à cette situation, la direction du Groupe, en concertation avec les partenaires financiers et institutionnels, a défini un plan global destiné à restaurer la stabilité financière et à sécuriser la continuité d'exploitation.

Postérieurement à la clôture de l'exercice, un apport en compte courant d'un montant de 31,5 millions d'euros a été réalisé par l'investisseur financier Tikehau afin de renforcer la trésorerie du Groupe.

En outre, la société mère Newco Sky procèdera à une augmentation de capital par compensation de la dette unitranche et des comptes courants des associés fondateurs, ce qui permettra de consolider les fonds propres et d'améliorer la structure du bilan.

Ces opérations, associées aux autres mesures de redressement engagées, entraîneront pour le Groupe une réorganisation de son capital, destinée à rétablir durablement ses équilibres financiers et à renforcer sa structure actionnariale.

Pour régulariser la situation avec les assureurs, vingt millions d'euros ont été restitués, tandis qu'un moratoire est mis en place sur le solde restant, d'un montant équivalent, selon un calendrier de remboursement convenu avec les partenaires concernés. Les assureurs reprennent dans le même temps le remboursement des prestations dans des conditions normales, permettant un retour progressif à une activité de gestion fluide.

En parallèle, une réduction du crédit revolving (RCF) est engagée, assortie du paiement d'une quote-part de 1,5 million d'euros, contribuant à l'assainissement du passif financier.

Le Groupe engage également une réorganisation de sa gouvernance et renforce ses dispositifs de contrôle interne. De nouvelles procédures sont mises en place afin d'assurer la séparation effective des périmètres des différentes entités du groupe, la traçabilité complète des flux inter sociétés et un suivi quotidien de la trésorerie.

Ces actions visent à garantir une gestion rigoureuse et transparente des équilibres financiers.

III. Perspectives et continuité d'exploitation

Les mesures adoptées, élaborées conjointement par la direction et les partenaires financiers, permettent de stabiliser la situation du Groupe et de restaurer la confiance de ses principaux partenaires financiers et assureurs.

Les apports de fonds nouveaux, combinés à la restructuration du capital et à la réduction de l'endettement, assurent la couverture des besoins de financement pour les douze prochains mois.

Les flux financiers sont désormais encadrés par des procédures renforcées, et la direction dispose d'outils de pilotage permettant d'anticiper et de prévenir tout risque de tension significative sur la trésorerie. Le plan mis en œuvre offre ainsi au Groupe une visibilité suffisante sur sa capacité à poursuivre ses activités dans des conditions normales d'exploitation.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la direction estime que les conditions nécessaires à la poursuite de l'exploitation sont pleinement réunies à la date d'arrêté des comptes annuels de Newco Sky ainsi les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

La direction demeure pleinement mobilisée pour assurer la mise en œuvre effective de ces engagements et garantir la pérennité des activités de Newco Sky et de celle du Groupe.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les annexes des comptes au 31 mars 2024 sont établies en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général (PCG), mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de NEWCO SKY pour l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation compte tenu notamment :

- des prévisions de trésorerie de la société et du groupe pour les douze mois suivant l'arrêté des comptes annuels et consolidés 2024 par le président faisant apparaître une situation de trésorerie compatible avec les besoins de liquidité sur cette période ;
- de la mise en œuvre de mesures financières et additionnelles de nature à satisfaire aux besoins de liquidité de la période ci-avant et de la confirmation du bon suivi de ces mesures par les associés de la société NEWCO SKY ;
- de la confirmation, postérieurement à la clôture de l'exercice, de la part des créanciers obligataires du Groupe auquel appartient NEWCO SKY, de renoncer à se prévaloir de tout cas d'exigibilité anticipée qui pourrait survenir de la dette obligataire du groupe.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les notes ci-dessous représentent l'annexe aux comptes sociaux au 31 mars 2024 qui présentent un total de bilan de 76 369 086,31 € et une perte nette de -77 932 277,02 €.

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euro.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.1.1. Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments incorporels et corporels de l’actif immobilisé correspond à la valeur d’entrée ou de production des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en utilisation de ces biens, mais à l’exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments n’ont pas fait l’objet d’une réévaluation légale ou libre.

Les actifs non amortissables de l’actif immobilisé sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.
Les amortissements sont calculés sur la durée normale d’utilisation des biens selon le mode linéaire.

Les durées d’amortissements les plus généralement retenues sont les suivantes

Immobilisations	Mode	Durée
Agencements, aménagements, installations	Linéaire	6 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Mobilier et matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

3.1.2. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d’achat, incluant les frais accessoires. L’amortissement dérogatoire relatif à ces frais sont amortis sur 5 ans à compter du 19 mars 2020.

Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d’acquisition constitué du prix d’achat augmenté des coûts directement attribuables. Les actifs acquis par voie d’apport sont comptabilisés à la valeur figurant dans le traité d’apport. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d’utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable. L’écart constaté fait l’objet d’une dotation aux dépréciations des titres puis, si nécessaire, des créances détenues sur la filiale. Elle peut éventuellement être complétée d’une provision (pour risques et charges). La valeur actuelle des titres s’apprécie par rapport à la quote-part de la situation nette détenue ou par la méthode des flux de trésorerie actualisés de la filiale. La valeur brute est constituée par le coût d’achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d’inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

3.2. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d’inventaire est inférieure au coût historique.

3.3. Endettements financiers et covenant

En date du 19 mars 2020, notre société a émis deux séries d'obligations. La première pour l'acquisition du Groupe SPVIE Assurances et des ASSURANCES DE L'ADOUR, la deuxième pour l'acquisition de CGRM. Les caractéristiques de ces dettes sont les suivantes :

TRANCHE A		DETTE FINANCIERE CREDIT SENIOR : 37 500 000 €							
Nominal		1 270 000	2 250 000	2 740 000	4 120 000	4 880 000	1 430 000	14 450 000	2 190 000
Nombre d'obligation		1 270 000	2 250 000	2 740 000	4 120 000	4 880 000	1 430 000	14 450 000	2 190 000
Valeur unitaire		1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Durée		7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Souscripteur		GROUPAMA TIKEHAU	MTDL	PRIMA EU CREDIT FUND	SWISS CAPITAL EUROPEAN	TDL 4L FINANCE	TIKEHAU CARDIF LOAN EUROPE	TIKEHAU DIRECT LENDING	TIKEHAU MERCATI PRIVATI
Date d'émission		19/03/2020	19/03/2020	19/03/2020	19/03/2020	19/03/2020	19/03/2020	19/03/2020	19/03/2020
Emetteur		NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY
Taux intérêt		Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %

TRANCHE B		DETTE FINANCIERE CREDIT SENIOR : 20 000 000 €							
Nominal		680 000	1 200 000	1 460 000	2 190 000	2 600 000	770 000	7 710 000	2 220 000
Nombre d'obligation		680 000	1 200 000	1 460 000	2 190 000	2 600 000	770 000	7 710 000	2 220 000
Valeur unitaire		1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Durée		7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Souscripteur		GROUPAMA TIKEHAU	MTDL	PRIMA EU CREDIT FUND	SWISS CAPITAL EUROPEAN	TDL 4L FINANCE	TIKEHAU CARDIF LOAN EUROPE	TIKEHAU DIRECT LENDING	TIKEHAU MERCATI PRIVATI
Date d'émission		30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2020
Emetteur		NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY	NEWCO SKY
Taux intérêt		Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %	Euribor floore à 0% +6,25 %

En date du 30 juin 2023 une nouvelle tranche d'obligation a été souscrite :

TRANCHE C		DETTE FINANCIERE CREDIT SENIOR : 6 300 000 €	
Nominal		4 300 000	2 000 000
Nombre d'obligation		430	200
Valeur unitaire		10 000,00 €	10 000,00 €
Durée		7 ans	7 ans
Souscripteur		MASCF Invest	Prima EU Credit Fund
Date d'émission		30/06/2023	30/06/2023
Emetteur		NEWCO SKY	NEWCO SKY
Taux intérêt		Euribor floore à 0% +7,50 %	Euribor floore à 0% +7,50 %

Date de Test	Ratio de Levier Financier inférieur ou égal à
30/09/2020	6.5x
31/03/2021	6.25x
30/09/2021	4.75x
31/03/2022	4.5x
30/09/2022	4.25x
A partir du 31/03/2023 et pour toute Date de Test ultérieure	3,75x

A la clôture du 31/03/2024, ce ratio n’est pas respecté. Le non-respect du ratio conduit à considérer l’obligataire comme exigible.

3.4. Changements de méthode et changements de présentation

La société n’a procédé à aucun changement de méthode ni de changement de présentation au cours de l’exercice.

4. NOTES SUR LE BILAN

Les commentaires indiqués ci-dessous sont fondés sur le bilan figurant aux pages 3 et 4.

4.1. Actif immobilisé

4.1.1. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	31/03/2023	Apports Fusions	Acquisitions	Cessions Transferts	31/03/2024
Installation et agencements divers			457 245		457 245
Matériel de transport			89 000		89 000
Matériel & mobilier de bureau			88 105		88 105
Total			634 350		634 350

4.1.2. Immobilisations financières

Titres de participations

Valeurs brutes	31/03/2023	Apports Fusions	Acquisitions	Cessions Transferts	31/03/2024
TITRES SPVIE ASSURANCES	81 998 816				81 998 816
FRAIS D'ACQUISITION TITRES SPVIE	812 702				812 702
TITRES HOLDCO SKY	2				2
TITRES HOAA			5 000	5 000	
TITRES EDIIFICE			1 000	1 000	
Total	82 811 520		6 000	6 000	82 811 520

Créances rattachées à des participations

Sous cette rubrique figurent des prêts consentis aux filiales et participations, les intérêts sont inclus dans le solde.

Valeurs brutes	31/03/2023	Apports Fusions	Nouveaux prêts	Intérêts capitalisés	31/03/2024
PRÊT IG - HOLDCO	27 920 000			6 233 301	34 153 301
INT. COURUS IG - HOLDCO	6 249 968		3 586 962	(6 233 301)	3 603 629
Total	34 169 968	0	3 586 962	0	37 756 930

Autres immobilisations financières

Valeurs brutes	31/03/2023	Apports Fusions	Augmentations	Diminutions Transferts	31/03/2024
Dépôts & cautionnements			141 960		141 960
Total			141 960		141 960

4.1.3. Amortissements et dépréciations des immobilisations

Les mouvements des amortissements et dépréciations des immobilisations se présentent comme suit :

Valeurs	31/03/2023	Apports Fusions	Dotations	Reprises	31/03/2024
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			8 971		8 971
Immobilisations financières	7 766 000		81 236 578	(7 766 000)	81 236 578
Amortissements et dépréciations	7 766 000		81 245 549	(7 766 000)	81 245 549

La dotation de 81 236 577,52 € correspond à la dépréciation des titres de SPVIE.

4.1.4. Actif immobilisé net

Valeurs nettes	31/03/2023	Apports Fusions	Augmentations nettes	Diminutions nettes	31/03/2024
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			625 378		625 378
Immobilisations financières	109 215 488		11 494 922	(81 236 578)	39 473 833
Actif immobilisé net	109 215 488		12 120 300	(81 236 578)	40 099 211

4.2. Créances et dettes

Les créances se décomposent comme suit :

Valeurs nettes	31/03/2023	31/03/2024	à moins d'1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	34 169 969	37 756 930		37 756 930	
Créances sociales et fiscales	36 222	2 891 198	2 891 198		
Groupe et associés	26 489 402	33 350 799	33 350 799		
Débiteurs divers	39 000	3 645	3 645		
Charges constatées d'avance	222 515	1 400	1 400		
Total Créances nettes	60 957 109	74 003 972	36 247 042	37 756 930	

Les dettes se décomposent comme suit :

Valeurs nettes	31/03/2023	31/03/2024	à moins d'1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Autres emprunts obligataire	58 728 475	66 000 326	66 000 326		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	129 900	638 118	638 118		
Dettes sociales et fiscales	22 000	50 184	50 184		
Groupe	12 899 617	22 542 773	22 542 773		
Autres dettes	989 339				
Total Dettes nettes	72 769 331	89 231 402	89 231 402		

4.3. Charges à payer et produits à recevoir

4.3.1. Charges à payer

	31/03/2023	31/03/2024
Fournisseurs factures non parvenues	129 900	484 269
Personnel		
Organismes sociaux	22 000	34 405
Etat		15 756
Total	151 900	534 430

4.3.2. Produits à recevoir

	31/03/2023	31/03/2024
Intérêts courus à recevoir	6 249 968	3 603 629
Total	6 249 968	3 603 629

4.4. Charges et produits constatés d'avance

4.4.1. Charges constatées d'avance

	31/03/2023	31/03/2024
Honoraires	222 515	1 400
Total	222 515	1 400

4.4.2. Produits constatés d'avance

La société n’a pas reconnu de produits constatés d’avance à la clôture de l’exercice.

4.5. Capitaux propres

Le capital est constitué de 74 777 351 actions de 1 €.

	31/03/2023	Augmentations	Diminutions	31/03/2024
Capital social	74 777 351			74 777 351
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 121 468			2 121 468
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Report à nouveau	(5 058 967)	(7 425 825)		(12 484 793)
Résultat de l'exercice	(7 425 825)	(77 932 277)	(7 425 825)	(77 932 277)
Provisions réglementées	493 395	162 540		655 935
Total Capitaux Propres	64 907 421	(85 195 562)	(7 425 825)	(12 862 316)

Il est à noter qu'aucun dividende n'a été versé en 2024 au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023.

4.6. Emprunts et dettes financières

Le solde des dettes obligataires à la clôture de l'exercice sont les suivants :

Désignation	31/03/2023	31/03/2024	à moins d'1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunt Obligataire - Tranche A	37 500 000	37 500 000	37 500 000		
Emprunt Obligataire - Tranche B	20 000 000	20 000 000	20 000 000		
Emprunt Obligataire - Tranche C		6 300 000	6 300 000		
Intérêts courus - Tranche A	801 179	1 214 063	1 214 063		
Intérêts courus - Tranche B	427 296	647 500	647 500		
Intérêts courus - Tranche C		338 764	338 764		
Total	58 728 475	66 000 326	66 000 326		

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Les commentaires indiqués ci-dessous sont fondés sur le compte de résultat figurant aux pages 6 et 7.

5.1.1. Autres produits d’exploitation

Le montant des autres produits d’exploitation s’élève à 7 €.

5.2. Charges d'exploitation

5.2.1. Autres achats & charges externes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes figurant au compte de résultat de l’exercice, au titre des travaux de certification des comptes clos au 31 mars 2024, s’élève à 93 000 €.

5.2.2. Frais de personnel

Au cours de l’exercice 3 salariés ont été recruté sur la société.

5.2.3. Autres charges d’exploitation

	31/03/2023	31/03/2024
Autres charges d'exploitation	50 000	115 013
Total	50 000	115 013

5.3. Résultat financier

5.3.1. Charges financières

	31/03/2023	31/03/2024
Intérêts emprunt obligataires	4 137 117	7 224 692
Intérêts sur trésorerie Groupe	289 969	625 071
Dotations pour dépréciations des immobilisations financières	7 766 000	
Total	12 193 086	7 849 763

5.3.2. Produits financiers

	31/03/2023	31/03/2024
Intérêts sur prêts Groupe	2 509 464	3 586 962
Intérêts sur trésorerie Groupe	648 471	1 863 651
Autres intérêts reçus	603	5 101
Reprises de dépréciations des immobilisations financières		7 766 000
Total	3 158 538	13 221 714

5.4. Résultat exceptionnel

	31/03/2023	31/03/2024
Amendes et pénalités		20
Amortissement dérogatoire	162 540	162 540
Charges sur exercices antérieurs	64 800	
Total	227 340	162 560

5.5. Impôt sur les bénéfices et intégration fiscale

La société NEWCO SKY est tête de groupe de l'intégration fiscale depuis le 01 avril 2021. Le groupe d'intégration fiscale est également constitué des sociétés SPVIE, CGRM, ASSURANCE DE L'ADOIR, SPVIE WEALTH MANAGEMENT, NETWORK ASSURANCES, SPVIE TECHNOLOGY et HOLDCO SKY.

Les filiales du périmètre d'intégration fiscale contribuent à la charge d'impôt du groupe d'intégration à hauteur du montant d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration. L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôts résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par la tête de groupe.

NEWCO SKY détermine le résultat d'ensemble du Groupe dans le respect des prescriptions légales et réglementaires en la matière, et, notamment celles prévues aux articles 223 B et 223 C du CGI.

L'impôt sur les bénéfices est nul car le résultat fiscal de la société est déficitaire.

6. AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES

6.1. Engagements financiers

6.1.1. Principaux engagements donnés

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Autres engagements donnés :	
Nantissement des titres Assurances de l'Adour	21 880 000
Nantissement des titres HOLDCO SKY	2
Nantissement des titres SPVIE ASSURANCES	81 998 816
	103 878 818

6.1.2. Engagements reçus

La société n’a reçu aucun engagement financier.

6.1.3. Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Les engagements retraites au 31 mars 2024 sont de 2 529,52 € charges sociales et fiscales incluses.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur actuarielle des IFC sont les suivantes :

- Probabilité de mortalité : table de mortalité INSEE 2018
- Age de départ à la retraite : à l’âge du taux plein sécurité sociale,
- Turn-over (taux de rotation du personnel) : tables par catégories cadre/non cadre et par région Paris/Province, sur base des démissions constatées sur les trois exercices précédents,
- Coefficient de revalorisation des salaires à long terme de 1 %,
- Taux d’actualisation de 3,40 %, déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les taux de rendement moyen des obligations d’entreprises de première catégorie (Obligations corporate AA)
- Méthode actuarielle : méthode des unités de crédit projetées avec prorata de services.

6.2. Liste des filiales et participations

	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Quote- part du capital détenu (%)	Capital	Primes, réserves et RAN	Résultat du dernier exercice	CA brut du dernier exercice	Dividendes reçus	Prêts et avances consentis
Filiales & Participations									
SPVIE ASSURANCES	82 811 518	1 574 941	100%	48 868	(8 416 002)	(18 413 843)	42 113 347		1 500 000
HOLDCO SKY	2	2	100%	2	(7 108 071)	(5 273 042)			

6.3. Effectifs moyens

	31/03/2023	31/03/2024
Cadres		1
Employés		2
Total		3

6.4. Contrôles fiscaux et sociaux

Aucune vérification n’est en cours actuellement.

6.5. Rémunérations des dirigeants

	31/03/2023	31/03/2024
Organes de d'administration	Néant	Néant
Organes de direction	Néant	Néant
Organes de surveillance	50 000	105 000
Total	50 000	105 000

6.6. Consolidation

La société NEWCO SKY (N° SIREN : 882 535 826), sis au 13 rue Viète à Paris, est la tête de la consolidation légale du groupe SPVIE ASSURANCE.

6.7. Transaction avec les parties liées

Il n’existe pas de transaction en cours à la date d’arrêté des comptes ou ayant eu des effets sur l’exercice conclue entre la société et des parties liées qui présenterait une importance significative et qui n’aurait pas été conclue à des conditions normales de marché.

6.8. Evènements post-clôture

Depuis le début de l'exercice en cours, la Société a poursuivi son activité de holding.

La société a notamment procédé à la révocation de l'ensemble des censeurs du Comité de Surveillance au cours du mois de mars 2025.

Par ailleurs, pour faire face aux difficultés financières du Groupe, la Société et ses Filiales en concertation avec les partenaires financiers et institutionnels, a défini un plan global destiné à restaurer la stabilité financière du Groupe.

Les principales modalités retenues sont les suivantes :

- Un apport en compte courant d'un montant de 31,5 M€ réalisé par l'actionnaire TIKEHAU au profit de NEWCO SKY, SPVIE et CGRM, cet apport étant assorti d'un privilège de new money en date du 24 juillet 2025 ;
- La mise en place d'une fiducie-gestion par CGRM et SPVIE au bénéfice des Assureurs portant sur le produit des créances des cotisations d'assurance à percevoir par CGRM et SPVIE au nom et pour le compte des Assureurs (ainsi que le cas échéant tout reversement par CGRM ou SPVIE de cotisations encaissées sur leurs comptes bancaires dans le patrimoine fiduciaire, sans préjudice de leurs engagements ci-dessous) et le reversement de ces cotisations, le cas échéant, aux Assureurs par le fiduciaire en date du 05 septembre 2025.

Il est également important de mentionner que dans ce cadre, HOLDCO SKY, SPVIE et CGRM ont souscrit des sûretés au bénéfice des Assureurs et du Fiduciaire notamment (i) un nantissement de premier rang par HOLDCO SKY portant sur l'intégralité des titres de la société CGRM qu'elle détient (ii) un nantissement portant sur les comptes bancaires dont CGRM et SPVIE recevant des cotisations de la part d'assurés au nom et pour le compte des Assureurs ;

- La restitution immédiate aux Assureurs d'une somme de 20 M€ accompagnée de la mise en place d'un moratoire sur le solde et l'octroi de sûretés au bénéfice des Assureurs en garantie du paiement dudit moratoire ;
- Une réduction du crédit revolving (RCF) est engagée, assortie du paiement d'une quote-part de 1,5 million d'euros, contribuant à l'assainissement du passif financier ;

La Société a procédé à des opérations sur le capital et la gouvernance en date du 17 décembre 2025 se traduisant par :

- La souscription d'augmentation du capital social suivant :
 - (i) d'un montant nominal total de 75 148 613 par l'émission de 75 148 613 ADP 1 d'une valeur nominale de 1€ chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription des Associés, à libérer par compensation avec des créances certaines, liquide et exigibles détenues sur la Société ; et

- (ii) d'un montant nominal de 19.361.142 par l'émission de 19.361.142 ADP 2 nouvelles d'une valeur nominale de 1 € chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription des Associés, à libérer par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la Société.
- la création des catégories d'actions de préférence suivantes donnant droit à des droits financiers particuliers décrites dans les statuts de la Société :
 - (i) les actions de préférence de catégorie 1 (les « ADP 1 ») ;
 - (ii) les actions de préférence de catégorie 2 (les « ADP 2 ») ;
 - (iii) les actions de préférence de catégorie 3 (les « ADP 3 ») ;
 - (iv) les actions de préférence de catégorie 4 (les « ADP 4 ») ;
- la modification corrélative des statuts de la Société ;
- la nomination des membres du Comité de Surveillance de la Société et la nomination de TOPCO SKY en qualité de censeur au sein dudit comité ;

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance de la Société en date du 05 janvier 2026 à procéder aux nominations suivantes :

- la nomination de Mme Sophie ELKRIEF en qualité de Président ;
- la nomination de JCS en qualité de Directeur Général et de CAJAL en qualité de Directeur Général Délégué

Concernant l'activité des filiales de la Société, depuis la clôture de l'exercice, il y a lieu de noter les évènements suivants :

- La dissolution sans liquidation entraînant la transmission universelle du patrimoine de SPVIE RESTAURATION (853 641 223 RCS Nanterre) au profit de SPVIE à compter du 18 avril 2024 et la radiation de SPVIE RESTAURATION du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 07 juin 2024 ;
- Dans le cadre de la constitution de la société 2FBS (930 235 346 RCS Nanterre) en date du 17 juin 2024 ayant pour objet de développer les activités de courtage et de conseil auprès d'entreprises, en s'appuyant sur l'expertise des associés sur les produits d'assurance collective, HOLDCO SKY a souscrit à hauteur de 40 % du capital ;
- La dissolution sans liquidation entraînant la transmission universelle du patrimoine de HOAA au profit de HOLDCO SKY en date du 08 juillet 2024 et la radiation de HOAA du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 05 septembre 2024 ;

- La dissolution anticipée de RCT ASSURANCES (921 478 301 RCS Toulon) par décision des associés en date du 18 juillet 2024 et la radiation du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 15 novembre 2024 ;
- L'immatriculation de la société BIG BROKER en date du 01 août 2024 au greffe du Tribunal de commerce de Paris par la société HOLDCO SKY et la radiation du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 27 novembre 2025 à la suite de la transmission universelle de patrimoine au profit de HOLDCO SKY ;
- La dissolution sans liquidation entraînant la transmission universelle du patrimoine de NETWORK ASSURANCES (839 657 079 RCS Nanterre) au profit de SPVIE à compter du 26 février 2025 et la radiation de NETWORK ASSURANCES du Registre du Commerce et des Sociétés en date du 25 avril 2025 ;
- La fusion transfrontalière entre ASSURANCES DE L'ADOUR (la « Société Absorbante ») et la filiale 2A IBERIA ATENCION SALUD S.L.U. (B66429564 R.C Barcelone) (la « Société Absorbée »), consistant en une fusion simplifiée par absorption transfrontalière, entraînant la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée à compter de la date d'effet juridique de la Fusion avec un effet rétroactif sur le plan comptable et fiscal au 1^{er} avril 2025. Le projet commun de Fusion a été conclu le 29 septembre 2025 et approuvé par décision de l'associé unique de chaque société participant à l'opération de fusion le 28 novembre 2025 ;
- la souscription d'un contrat de crédit renouvelable de type RCF entre SPVIE et COURTAGE D'ASSURANCES GESTION RISQUE MALADIE (332 713 361 RCS Dunkerque) en qualité d'Emprunteur d'un montant maximal global initial de vingt millions (20 000 000) euros auprès d'un pool bancaire composé de CAISSE D'EPARGNE ILE DE France, BNP PARIBAS, ARKEA BANQUES ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS en qualité de Prêteur Initiaux ;
- la réalisation d'une opération de refinancement des investissements informatiques pour l'exercice 2023-2024 par la conclusion d'un contrat de crédit-bail auprès de BNP PARIBAS par BIG BROKER TECHNOLOGY d'un montant de six millions deux cent soixante-huit mille deux cent deux euros et cinquante centimes hors taxe (6.268.202,50 €).